Rapport annuel de gestion 2004-2005

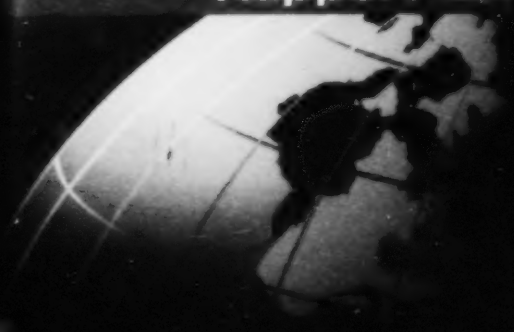

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Rapport annuel de gestion
2004-2005

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : (418) 643-9474
Site Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2005
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-44565-1
ISSN : 1706-9599

© Gouvernement du Québec

106-00760/

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Thomas J. Mulcair
Québec, juin 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2005 ; ce rapport a été rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

William J. Cosgrove
Québec, juin 2005

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice financier 2004-2005. Il s'agit d'un bilan riche d'un nombre toujours croissant de mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Au cours de l'année, ce sont en effet 20 mandats de période d'information et de consultation publiques, 13 mandats d'audience publique, 6 mandats de médiation en environnement et une enquête totalisant 3 043 jours-mandats qui ont été réalisés par l'équipe du BAPE. L'augmentation significative des mandats du BAPE depuis les dernières années témoigne de l'importance qu'accordent les citoyens du Québec à la démocratie participative. En 2004-2005, ce sont trois projets sur quatre rendus publics en période d'information et de consultation publiques qui ont fait l'objet d'un mandat d'audience ou de médiation alors qu'en 2000-2001 le ratio était de un sur deux.

Au cours de la dernière année, le BAPE a mené des audiences publiques sur deux projets de route, soit celui du contournement de la ville de La Tuque (route 155) et celui du prolongement de l'autoroute Du Vallon à Québec. Des audiences publiques ont aussi été tenues sur le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie et celui de la chute Allard et des rapides des Cœurs, sur les projets du gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est de l'île de Montréal et de l'oléoduc dans le parc national d'Oka, ainsi que sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2. Le BAPE a en outre amorcé les audiences publiques portant sur deux projets d'agrandissement de lieux d'enfouissement sanitaire, soit celui de Saint-Thomas et celui de Saint-Cyrille-de-Lessard. Des mandats de médiation en environnement ont été réalisés pour les projets de route à Lac-des-Plages, à Saint-Louis du-Ha!-Ha! et à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle, de même qu'à Longue-Rive. Il a aussi été mandaté pour une médiation dans le dossier du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or. De plus, le BAPE a mené une enquête avec audience publique sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent ainsi qu'une autre enquête avec audience publique sur les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford. Enfin, une enquête a été menée sur les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations.

Par ailleurs, le BAPE a réalisé en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* deux consultations du public portant sur trois projets d'aires protégées, soit ceux de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan et des réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin. Rappelons que les règles de procédure régissant ce type de consultation sont entrées en vigueur le 1er juillet 2004.

Dans un souci de faciliter l'accès à l'information à un plus large public, trois commissions d'enquête et d'audience publique ont eu recours à la diffusion audio de séances publiques sur Internet.

Toutes les commissions du BAPE ont contribué de manière significative au développement durable en approfondissant, en plus de l'aspect environnemental, ceux d'ordre économique, social, biophysique et culturel des projets. Elles ont mis en évidence dans leur analyse des projets les principes du développement durable, les problématiques et les éléments de solution appropriés, et ce, tout en favorisant une large participation du public.

Dans le but de poursuivre l'apprentissage de ce concept universel, le BAPE organise à l'intention de son personnel des ateliers de formation portant sur différents aspects du développement durable, s'associe à des projets de collaboration et de coopération notamment avec la France et la Belgique et, enfin, participe à des réseaux de veille tant internes et interministériels qu'internationaux.

Le BAPE a élaboré un plan stratégique pour 2005-2008 qui prend en compte le contexte dans lequel il est appelé à évoluer. L'organisme demeure à l'affût des nouveaux éléments qui pourraient influencer ses modes d'intervention et ses champs d'action, telles la révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la volonté du gouvernement de mettre en place un plan de développement durable. Le plan stratégique énonce les deux grands enjeux qui baliseront l'action du BAPE pour les trois prochaines années : les services qui assurent la participation des citoyens et les services d'information aux citoyens.

La réalisation de ce programme de travail, tout en maintenant des services de qualité aux citoyens, a nécessité un effort peu commun du personnel ainsi qu'une gestion efficace et efficiente des ressources. C'est avec fierté et reconnaissance pour le personnel qui a été au cœur de l'action du BAPE que je vous invite à prendre connaissance de ce bilan annuel.

Le président,
William J. Cosgrove

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2005. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats qui sont présentés.

À ma connaissance, le présent rapport annuel de gestion 2004-2005

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés en fonction des indicateurs de performance ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du BAPE.

La Direction a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et objectifs pour l'année 2004-2005.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion.

Le président,

William J. Cosgrove
Québec, juin 2005

Table des matières

Chapitre 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 1

1.1 La constitution 1

1.2 La mission 1

1.3 La composition 2

1.4 L'organisation administrative 2

1.5 La formation d'une commission 4

1.6 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4

1.6.1 La période d'information et de consultation publiques 4

1.6.2 L'audience publique 6

1.7 Les autres mandats 7

1.7.1 L'enquête et l'audience publique 7

1.7.2 L'enquête et la médiation 7

1.7.3 L'enquête 8

1.7.4 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel 8

Chapitre 2
Les choix stratégiques et les résultats atteints 9

2.1 Les choix stratégiques 9

2.2 Les résultats 10

2.2.1 La réalisation des mandats 10

2.2.2 Le développement durable 12

2.2.3 La prestation de services aux citoyens 14

Chapitre 3
Les ressources 17

3.1 Les ressources humaines 17

3.2 Les ressources budgétaires 17

3.3 Les ressources matérielles 18

3.4 Les ressources informationnelles 18

Chapitre 4
Les exigences législatives et gouvernementales 19

4.1 L'accès à l'information 19

4.2 La protection des renseignements personnels 19

4.3 La sécurité de l'information numérique 19

4.4 Les règles d'éthique et de déontologie 20

4.5 La politique linguistique 20

4.6 L'embauche et la représentativité 21

4.7 Le programme d'identification visuelle 21

4.8 Le développement durable 21

4.9 La politique concernant la santé des personnes au travail 21

Chapitre 5
Perspectives 2005-2006 23

Annexe I
A – Les membres du BAPE 25
B – Les membres à temps partiel nommés par décret 25

Annexe II
A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques 27
B – Le mandat d'enquête 28
C – Les mandats d'enquête et de médiation 28
D – Les mandats d'enquête et d'audience publique 29

Annexe III
A – Les rapports publiés par le BAPE 31
B – Les autres publications 32

Annexe IV
Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 33

Annexe V
Bilan des moyens pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise (octobre 2001 à octobre 2004) 37

Annexe VI
Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE 41

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2005 3

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5

Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 2000-2001 à 2004-2005 9

Tableau 1 Répartition du personnel au 31 mars 2005 17

Tableau 2 Crédits, dépenses et autres coûts 18

CHAPITRE 1

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1.1 La constitution

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des grands projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs d'assurer une cohabitation harmonieuse de leur projet avec le milieu.

1.2 La mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. En fait, sur le territoire méridional du Québec, le BAPE est le seul organisme gouvernemental officiellement mandaté pour donner à la population les moyens nécessaires de s'informer, pour recueillir ses opinions et pour exprimer ses attentes et ses préoccupations concernant un projet donné. Le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif dont les commissions ont des pouvoirs quasi judiciaires. Il relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et il est indépendant du Ministère. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du ministre, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement et de lui transmettre un rapport contenant ses constatations et son analyse. Il ne constitue donc pas un organisme décisionnel mais un instrument d'aide à la décision.

Le BAPE peut également se voir confier les consultations du public sur des projets d'aires protégées en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01).

1.3 La composition

Le BAPE était composé au 31 mars 2005 de six membres à plein temps (annexe I), dont un président et une vice-présidente. Ces membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (annexe I). Sur les 38 membres qui y figurent, 12 sont issus de communautés culturelles, autochtones ou anglophones, pour une représentativité de 32 %. La représentation féminine s'élève également à 32 %.

Les membres se réunissent périodiquement en assemblée pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.4 L'organisation administrative

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par la vice-présidente, l'assemblée des membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et le directeur de l'expertise environnementale et des communications.

Les membres, à titre de commissaire, dirigent les commissions et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

Les conseillers juridiques guident le président et les commissaires quant aux aspects légaux qui concernent l'organisme et les travaux des commissions.

Le secrétaire et directeur général de l'administration voit au suivi des dossiers administratifs et assure la gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles ainsi que la coordination et le soutien aux activités liées aux commissions.

Le directeur de l'expertise environnementale et des communications est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels en recherche et analyse et en communication qui répondent aux besoins des commissions et de l'organisation.

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2005

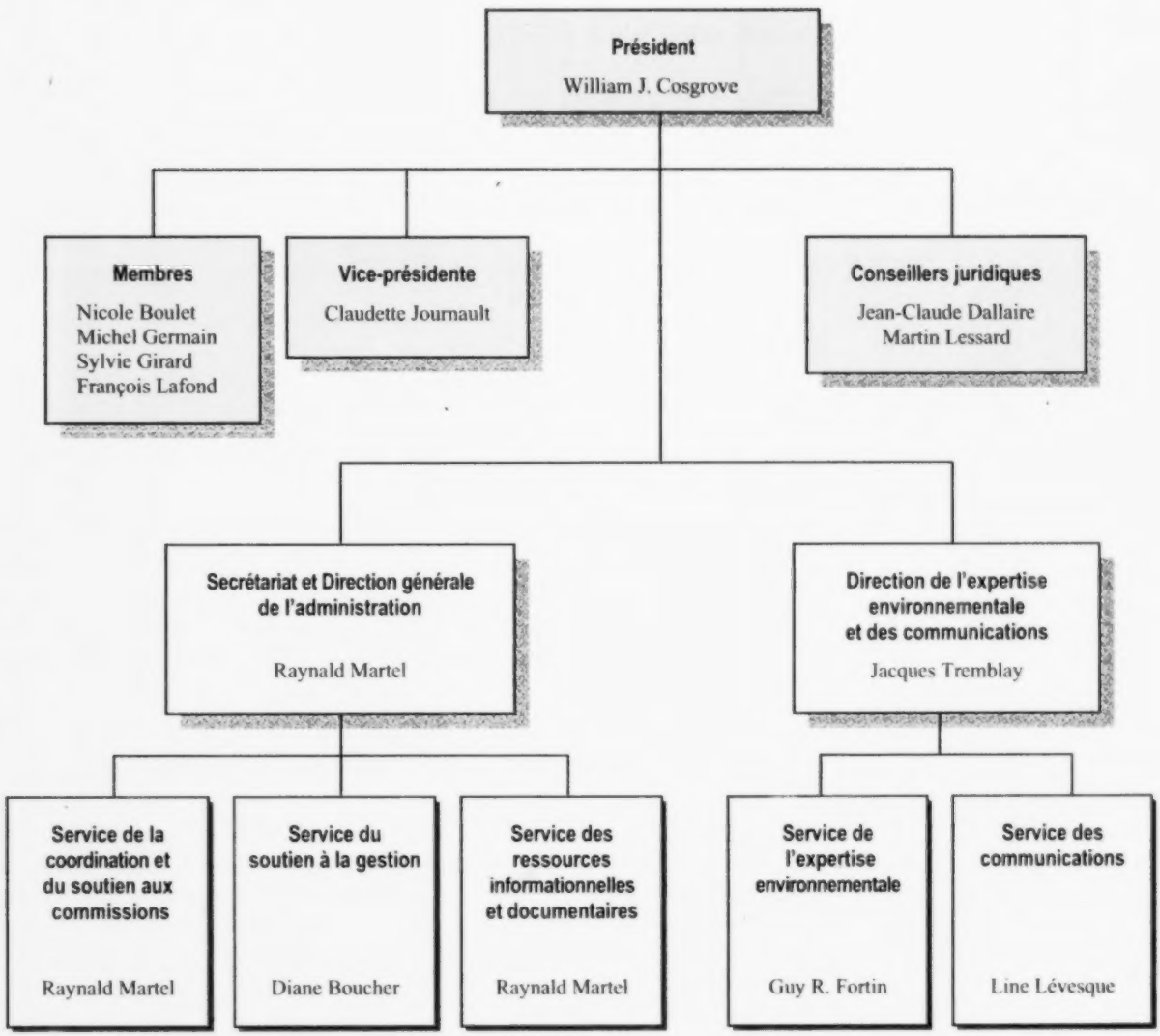

1.5 La formation d'une commission

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête et une audience publique, le président du BAPE forme une commission et désigne la personne responsable. La personne qui préside la commission est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient des pouvoirs qui leur permettent notamment d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Bien que chaque commission du BAPE détienne des pouvoirs quasi judiciaires, l'approche privilégiée consiste à éviter, dans la mesure du possible, l'exercice formel de pouvoirs coercitifs.

1.6 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le nombre et le type de mandats varient en fonction des projets qui sont soumis au ministre par les promoteurs dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2).

1.6.1 La période d'information et de consultation publiques

Lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de la rendre accessible à la population, comme d'ailleurs tous les autres documents du dossier. Pour ce faire, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il s'assure que la population directement intéressée par le projet soit informée de l'ouverture de ces centres et peut tenir une séance d'information publique. La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Internet du BAPE. C'est au cours de cette période réglementaire de 45 jours que les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités peuvent demander la tenue d'une audience publique en transmettant une demande à cet effet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

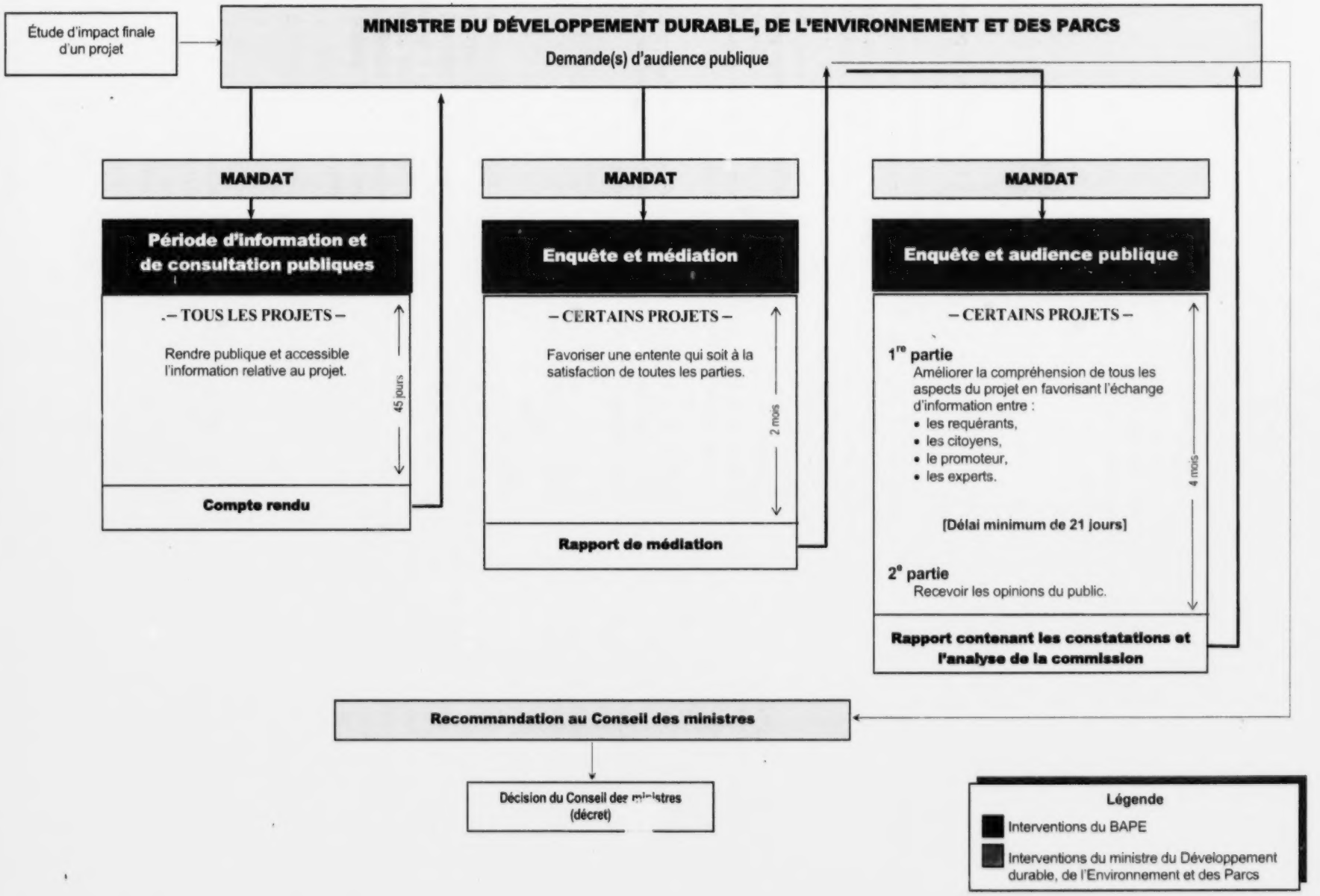

1.6.2 L'audience publique

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre donne au BAPE le mandat de tenir une audience publique. Celle-ci se déroule en deux parties.

La première partie de l'audience

Consacrée à l'information, la première partie s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission peuvent ensuite poser des questions pour connaître toutes les facettes et toutes les répercussions du projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les requérants de l'audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission et du public qui est convié à participer à l'audience. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les notes sténographiques des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Internet.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience

La deuxième partie de l'audience permet aux personnes, aux groupes, aux organismes et aux municipalités qui le souhaitent d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Internet.

Le rapport de la commission

Une fois la partie publique terminée, la commission complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige ensuite son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Lorsque le rapport est terminé, au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le

transmet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui dispose de 60 jours pour le rendre public. Par la suite, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.7 Les autres mandats

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut également demander au BAPE d'enquêter ou de tenir des audiences publiques sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. Différents types de mandats découlent de cette disposition.

1.7.1 L'enquête et l'audience publique

Les consultations publiques effectuées dans le cadre d'un mandat d'enquête et d'audience publique ont généralement pour but d'aider le gouvernement à élaborer des politiques ou des orientations par rapport à une question environnementale particulière. Ce type de mandat permet aussi au gouvernement d'avoir le point de vue de la population sur une question environnementale. Dans le présent exercice financier, deux mandats d'enquête et d'audience publique ont été menés au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la Loi. Il s'agit du mandat sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et de celui sur les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford.

1.7.2 L'enquête et la médiation

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut, avant de mandater le BAPE de tenir une audience publique dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, lui confier un mandat d'enquête et de médiation. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement et à conclure une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il appartient à celui-ci de décider du suivi à donner au dossier. Le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet.

1.7.3 L'enquête

Le BAPE peut aussi se voir confier par le ministre des mandats d'enquête sans audience publique. Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs y a généralement recours pour obtenir un éclairage supplémentaire sur une question environnementale particulière ou une situation exceptionnelle. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou plusieurs membres du BAPE, laquelle doit produire un rapport dans le délai fixé par le ministre. Ce type de mandat est relativement peu fréquent comparativement aux mandats d'enquête et d'audience publique et aux mandats d'enquête et de médiation. Dans le présent exercice financier, le BAPE s'est vu confié une enquête sur les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations.

1.7.4 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, adoptée en décembre 2002 et dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant qu'un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve soit proposé au gouvernement.

CHAPITRE 2

Les choix stratégiques et les résultats atteints

Depuis sa création, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a connu une augmentation constante du nombre de mandats qui lui sont confiés par le ministre. Cet accroissement résulte à la fois d'un plus grand nombre de projets assujettis à la procédure, mais surtout d'une plus grande sensibilité de la population à la qualité de son environnement et de son désir de participer activement et ainsi contribuer au développement durable de son milieu de vie. La figure 3 illustre la progression constante du nombre de jours-mandats depuis les cinq dernières années.

Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 2000-2001 à 2004-2005

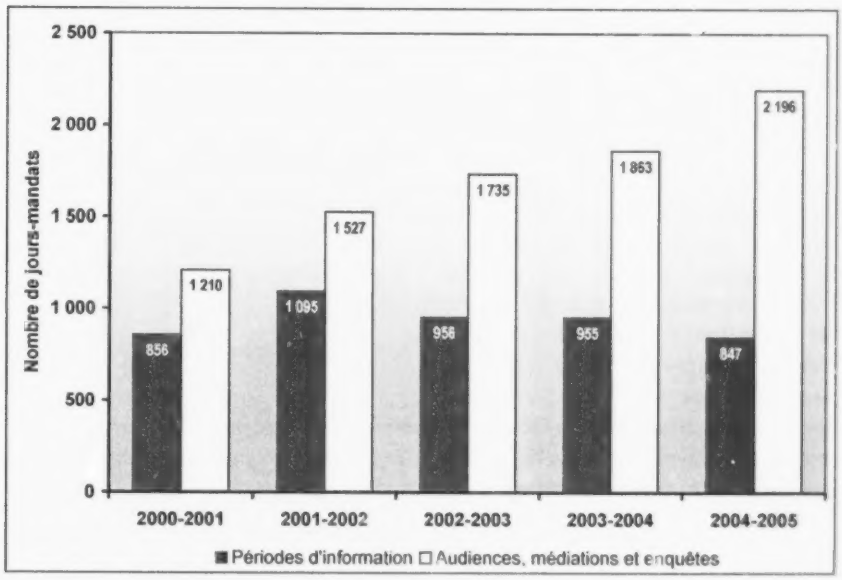

2.1 Les choix stratégiques

En 2004-2005, conformément à sa mission et à ses fonctions, le BAPE a concentré ses efforts sur trois enjeux stratégiques. Le premier consiste en la réalisation des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lesquels sont au centre des priorités et mobilisent l'essentiel des efforts et des ressources. Les deux autres enjeux portent sur le développement durable et la prestation de services à la population. Ces choix stratégiques résultent d'une mise à jour de la planification stratégique 2001-2003.

2.2 Les résultats

Le BAPE permet à l'ensemble des citoyens d'être mieux informés et de participer au processus d'examen des projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement et leur qualité de vie. Afin d'améliorer de façon continue les services qu'il rend, en fonction des attentes exprimées par les participants à ses activités, le BAPE a modulé ses façons de faire de manière à augmenter son efficacité et son efficience.

2.2.1 La réalisation des mandats

Orientation — Accroître l'efficacité et l'efficience du BAPE pour répondre à la demande croissante et diversifiée des mandats

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
• Gestion des mandats et des ressources	• Améliorer l'efficacité des interventions et la qualité des services en visant l'efficacité et l'efficience des ressources	• Taux moyen de satisfaction de la clientèle • Coût des jours-mandats
• Façons de faire et modes de consultation	• Mettre en œuvre des façons de faire susceptibles d'améliorer la performance	• Procédures adaptées aux situations

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu 20 mandats de période d'information et de consultation publiques, un mandat d'enquête, 6 mandats d'enquête et de médiation et 13 mandats d'enquête et d'audience publique, pour un total de 3 043 jours-mandats, soit 225 jours-mandats de plus qu'en 2003-2004 (voir l'annexe II).

La plus grande part des dépenses du BAPE sont générées par les mandats d'enquête, de médiation et d'audience publique. Si l'on ne tient compte que des jours-mandats qui y sont afférents en fonction des dépenses annuelles totales, le coût d'un jour-mandat atteignait 2 530 $ en 2004-2005, comparativement à une moyenne de 3 474 $ pour les quatre dernières années, soit une diminution de près de 27 %. Il est à noter que, cette année, le BAPE a rempli six mandats d'enquête et de médiation, ce qui explique en partie la baisse du coût d'un jour-mandat.

Plus spécifiquement, si l'on considère le coût moyen direct des mandats d'enquête et d'audience publique réalisés au cours des quatre dernières années, qui s'élève à 152 280 $, et celui des mandats remplis en 2004-2005, qui a été réduit à 137 632 $, le BAPE a enregistré une diminution des coûts de près de 10 %. Afin que les éléments comparés soient les mêmes, les mandats spéciaux ont été exclus.

Pour faire face à l'accroissement de son volume de travail en 2004-2005 avec les ressources allouées, le BAPE a mis en place plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de ses interventions, tout en maintenant un niveau de satisfaction de sa clientèle de 89 % à l'égard de ses services.

Ce résultat est attribuable entre autres à une meilleure planification des mandats avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'utilisation optimale des ressources assignées aux divers mandats en fonction de leur envergure et des enjeux qu'ils soulèvent, au regroupement de plus d'un mandat pour la même commission et à une série de mesures administratives.

En ce qui concerne les mandats de consultation du public sur les projets d'aires protégées, ils sont réalisés en suivant les *Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées* adoptées par le BAPE. Ces règles ont été appliquées par les commissions chargées de tenir la consultation du public sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan et celle sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin.

Par ailleurs, le BAPE a utilisé de façon accrue au cours de l'année les outils qu'offrent les technologies de l'information pour faciliter davantage la diffusion de l'information auprès des citoyens. Ainsi, trois commissions ont utilisé Internet pour diffuser en direct des séances publiques. Il s'agit des commissions chargées d'examiner les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, le projet d'aménagement hydroélectrique du barrage Magpie sur la rivière Magpie et, enfin, le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2. Les communiqués et les rapports sont maintenant largement diffusés en version électronique et des ententes ponctuelles ont été convenues avec certaines bibliothèques publiques afin de favoriser l'accès à Internet permettant ainsi à plusieurs de consulter l'information sur les projets. En outre, les citoyens peuvent dorénavant y trouver toute la documentation déposée au cours des mandats, en plus de pouvoir utiliser le courrier électronique pour s'inscrire aux listes de diffusion propres à chacun des mandats.

En 2004-2005, le BAPE a traité 2 955 documents déposés par les participants, dont 96,5 % ont été rendus accessibles sur le réseau Internet, soit sensiblement dans la même proportion qu'en 2003-2004. Il est à noter que, dans le souci de maintenir la convivialité du site, les documents dont le poids en mégaoctets est excessif n'y sont pas publiés. Le nombre de sessions a atteint 441 379 comparativement à 341 662 l'année précédente, pour une augmentation de 29 %. Depuis les deux dernières années, la fréquentation du site Internet du BAPE a augmenté de près de 92 %.

2.2.2 Le développement durable

Orientation — Contribuer au développement durable du Québec

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
• Application des principes du développement durable	• Favoriser la participation des citoyens	• Accessibilité à la documentation • Participation aux séances publiques • Fréquentation du site Internet
	• Renforcer la considération des principes au sein des commissions	• Mise en lumière des principes dans les rapports des commissions
• Évolution du concept de développement durable	• Approfondir la connaissance et la compréhension du concept et de ses principes pour mieux les véhiculer dans nos services	• Participation à des discussions et à des échanges • Veille • Activités de formation

Le BAPE est un organisme qui permet la contribution des citoyens au processus de décision en faisant état de leurs préoccupations et de leurs aspirations. Il constitue ainsi *de facto* un instrument de développement durable. Il le devient d'autant plus que les commissions évaluent les projets à la lumière des principes qui sous-tendent le développement durable.

D'emblée, la mission et les actions du BAPE s'inscrivent dans une démarche de développement durable puisqu'elles favorisent l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décision, permettent l'accessibilité pour tous à l'information et associent la participation de l'ensemble des groupes de la société au processus d'autorisation des projets. En informant et en consultant les citoyens sur les projets qui peuvent avoir une incidence sur leur milieu, le BAPE contribue au développement durable du Québec. Au cours de cette année, le recours accru aux technologies de l'information a permis de diffuser plus largement l'information sur les projets et a favorisé la participation publique comme en témoigne la fréquentation du site Web du BAPE.

La réalisation des mandats confiés au BAPE l'a mené à tenir 82 séances publiques auxquelles ont assisté 4 665 personnes, en plus de 39 rencontres de médiation. Il a émis 110 communiqués nécessitant 24 224 envois. Il a entretenu des échanges et des communications avec 199 personnes-ressources et 78 représentants des promoteurs, en plus de répondre à quelque 10 193 demandes de renseignements reçues par courriel ou par l'entremise de la ligne sans frais du BAPE. Il a ouvert et alimenté 85 centres temporaires de

consultation en sus des deux centres permanents de documentation de Québec et Montréal, contre 52 en 2003-2004. Enfin, il a produit 21 rapports comparativement à 12 au cours de l'exercice financier précédant, soit 14 rapports d'enquête et d'audience publique, 5 rapports d'enquête et de médiation et 2 rapports d'enquête. Enfin, il a produit 21 comptes rendus de période d'information et de consultation publiques.

Les commissions du BAPE appliquent un cadre d'analyse qui s'appuie sur les principes du développement durable et utilisent dans l'exercice de leurs fonctions une notion large de l'environnement qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Afin de mieux intégrer les principes du développement durable à l'intérieur de l'analyse des projets, le BAPE favorise une culture du développement durable au sein de son personnel à travers des connaissances élargies et des valeurs communes. Ces actions se reflètent tout particulièrement dans les rapports de commission où les principes du développement durable sont largement évoqués et soutiennent l'argumentaire de leurs avis. Dans le but de poursuivre l'apprentissage de ce concept universel, le personnel du BAPE a profité de sept ateliers de formation portant sur différents aspects du développement durable dont le principe de précaution, les changements climatiques, les risques technologiques, la gestion de la forêt et la considération des principes de développement durable au sein des processus d'analyse des projets.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le BAPE a également posé plusieurs autres actions afin de mieux intégrer les principes du développement durable et suivre leur évolution dans le monde. Il faut noter d'abord la mise en place d'une veille interne sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux, puis sa participation au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques. Le BAPE a également participé au Groupe de travail interministériel sur le développement durable qui a comme objectif de proposer au gouvernement une stratégie de développement durable. De plus, il a façonné un projet avec l'Université de Liège dans le cadre d'une coopération Québec–Wallonie-Bruxelles et portant sur l'application concrète du principe de précaution dans l'analyse de projet. Il a en outre instauré un projet de coopération sur l'information du public et les modalités de consultation publique de même que sur le développement durable avec des partenaires français dans le cadre de la Commission mixte permanente franco-québécoise. Ces actions visent à susciter le partage des connaissances et à maintenir une culture du développement durable au sein de l'organisme.

Enfin, les membres et le personnel ont été invités à donner une vingtaine de conférences dans des institutions d'enseignement, des colloques, des congrès et des ateliers de travail, dans le but de faire connaître le BAPE et de partager son savoir-faire (voir l'annexe VI).

2.2.3 La prestation de services aux citoyens

Orientation — Améliorer la qualité des services aux citoyens

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs
• Mise en œuvre du plan d'amélioration des services	• Maintenir un taux élevé de satisfaction et améliorer nos services en fonction des attentes exprimées par les citoyens	• Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services
• *Déclaration de services aux citoyens*	• Réaliser formellement les engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens*	• Adéquation entre les services et la satisfaction de la population

Le BAPE est conscient que les besoins et les attentes de la population sont en constante évolution et que l'amélioration de la qualité des services doit elle aussi être constante. En plus de la *Déclaration de services aux citoyens*, le BAPE a élaboré en 2003-2004 un plan d'amélioration des services à partir des commentaires et des suggestions émis lors des différentes consultations menées auprès de la population.

Engagé dans un processus d'amélioration continue des services à la population, le BAPE a mené ses actions en fonction des mesures définies dans le plan d'amélioration des services. De plus, il a veillé au respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyens en matière d'accessibilité à l'information, de respect envers la clientèle, de clarté des messages, de soutien aux participants et de qualité d'accueil.

Soucieux d'améliorer constamment les services qu'il offre à la population et de maintenir un taux élevé de satisfaction à l'égard de ses services, le BAPE invite les participants aux séances publiques à remplir un questionnaire d'appréciation qui reprend les engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*.

Les résultats des sondages

En 2004-2005, 228 participants et participantes ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 7 lors de 3 séances publiques d'information et 221 lors de 77 séances d'audience publique.

Les résultats sont présentés en fonction des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* regroupés sous quatre thèmes : le respect des citoyens, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages et le soutien aux participants. Les pourcentages correspondent aux résultats cumulés des réponses « totalement d'accord » et « plutôt d'accord ». Ceux correspondant aux réponses « plutôt en

désaccord » et « totalement en désaccord » ne sont pas indiqués en raison de leur faible valeur. Les taux de satisfaction s'échelonnent de 82 % à 99 %, pour un taux moyen de 89 %.

Le respect des citoyens

• Attitude empreinte de courtoisie	**99 %**
• Considération et équité à l'égard des citoyens	**82 %**
• Climat favorable aux échanges	**90 %**

L'accessibilité de l'information[1]

• Accessibilité des centres de consultation temporaires	**82 %**
• Information de la tenue des séances publiques	**88 %**

La clarté des messages

• Clarté de l'information transmise concernant la procédure de consultation publique et les modalités de participation	**86 %**
• Clarté de l'information transmise concernant les projets	**91 %**

Le soutien aux participants

• Disponibilité du personnel du BAPE	**96 %**
• Utilité des séances publiques	**87 %**

1. La majeure partie de l'information concernant les projets est également accessible dans le site Internet du BAPE. Les taux élevés de consultations (voir à la page 11) témoignent de l'intérêt de la population face à l'information véhiculée.

L'accueil et les renseignements

- Le service téléphonique gratuit accessible dans toutes les régions du Québec a enregistré quelque 9 285 appels en 2004-2005.

- La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue pendant les heures de bureau (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h).

- Les demandes reçues par courrier ou par courriel ont été traitées en moins de dix jours ouvrables, dont la plupart en deçà de cinq jours ouvrables.

Le traitement des plaintes

- Le BAPE dispose d'un processus de traitement des plaintes. Au cours de l'exercice, le BAPE a reçu deux plaintes qui ont été traitées en moins de dix jours à la satisfaction des plaignants.

CHAPITRE 3

Les ressources

3.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2005, l'organisme comptait 63 employés, soit 51 employés permanents et 12 employés occasionnels, représentant une utilisation totale de 57,53 équivalents temps complet pour l'année 2004-2005.

Tableau 1 Répartition du personnel au 31 mars 2005

Catégorie d'emploi	Employés permanents			Employés occasionnels			Effectif au 31 mars 2005	Effectif au 31 mars 2004
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Membres	3	3	6	0	0	0	6	6
Cadres	2	1	3	0	0	0	3	2
Professionnels	6	17	23	3	2	5	28	27
Personnel de bureau et techniciens	4	15	19	0	5	5	24	26
Stagiaires				1	1	2	2	0
Total	**15**	**36**	**51**	**4**	**8**	**12**	**63**	**61**

3.1.1 Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 2004-2005, le BAPE a consacré 59 042 $ à la formation de son personnel, soit l'équivalent de 2,2 % de sa masse salariale, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %.

3.2 Les ressources budgétaires

Les données du tableau 2 démontrent que les opérations budgétaires de l'année 2004-2005 s'inscrivent dans la continuité comparativement à l'année 2003-2004, tant par le nombre des mandats reçus que par leur envergure.

Tableau 2 Crédits, dépenses et autres coûts (en milliers de dollars)

	Budget 2004-2005	Dépenses réelles[1] 2004-2005	Dépenses réelles 2003-2004
Dépenses	5 236,6	5 568,3	5 998,1
Amortissements	(60,0)	(64,5)	(52,3)
Avances	ne s'applique pas	—	0,5
Investissements	50,0	52,3	72,9
Total	**5 226,6**	**5 556,1**	**6 019,2**

1. Dépenses disponibles à la fin du présent exercice financier.

Le nombre de mandats, les dates de début et de fin des mandats par rapport à la période couverte par une année budgétaire, la localisation des projets et leur envergure sont les principaux facteurs qui influent sur le budget du BAPE. Ainsi, la diminution des dépenses réelles enregistrées cette année par rapport à 2003-2004 est en partie attribuable à la fin des travaux et à la dissolution de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec. De plus, six des mandats confiés au BAPE en 2004-2005 ont été des mandats d'enquête et de médiation dont les coûts sont significativement moindres que ceux des mandats d'enquête et d'audience publique.

3.3 Les ressources matérielles

L'utilisation systématique des cartes de crédit d'affaires pour l'acquisition de biens et services a permis de simplifier les processus d'acquisition et de vérification, de diminuer l'émission de chèques pour le paiement aux fournisseurs et d'obtenir des ristournes de l'ordre de 2 000 $ pour l'année en cours. Le renouvellement ou l'acquisition de matériel, notamment de micro-ordinateurs, d'une imprimante couleur, d'un numériseur pour les documents de grandes dimensions, d'une caméra numérique et d'un logiciel de webdiffusion, a permis d'améliorer la qualité et la diversité de nos produits et de réaliser des économies récurrentes.

3.4 Les ressources informationnelles

Le BAPE améliore constamment ses outils de travail, tant son infrastructure technologique que les logiciels qu'il met à jour ou qu'il acquiert. Ainsi, en 2004-2005, il a muni son site Internet d'un nouveau moteur de recherche gouvernemental en plus d'un site FTP permettant de diminuer les délais d'envoi de documents massifs. Dans le but de réduire ses coûts d'exploitation, il a réalisé une économie de 2 000 $ lors du renouvellement annuel de son fournisseur Internet et a effectué à l'interne une première transmission en direct des séances d'une audience publique. Cette dernière mesure a permis une économie de quelque 2 000 $ par rapport au même service rendu par un fournisseur extérieur. Elle sera appliquée à d'autres mandats d'audience publique.

CHAPITRE 4

Les exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'information

Compte tenu de sa mission d'informer et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2004-2005, il a répondu à 327 demandes de documents. À cela s'ajoutent les centaines d'accès aux documents publiés dans le site Internet (rapports, mémoires, transcriptions) et déposés dans les centres de consultation. Plus de 2,9 millions de documents ont été téléchargés à partir du site.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a traité douze demandes d'accès, dont quatre relatives à des dossiers concernant le personnel.

4.2 La protection des renseignements personnels

Le Comité de protection des renseignements personnels a mis à jour le plan d'action du BAPE pour l'année 2004-2005 et l'a diffusé auprès du personnel.

Une session d'information a permis de sensibiliser le personnel, et plus particulièrement les nouveaux employés, quant à la nature et à l'importance du respect des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Les priorités du BAPE pour l'année 2005-2006 porteront entre autres sur la sensibilisation du personnel à cet égard.

4.3 La sécurité de l'information numérique

Au cours de l'exercice financier 2004-2005, le BAPE a mis à jour son plan concernant la sécurité de l'information numérique.

Au printemps et à l'automne de 2004, il a mené trois campagnes de sensibilisation des employés via le réseau informatique concernant l'usage des services Internet. De plus, il a effectué deux rappels sur des directives précises. Le premier portait sur le traitement et la destruction de tout renseignement, registre, donnée, logiciel, système d'exploitation ou autre bien protégé par un droit d'auteur, emmagasiné dans un appareil micro-informatique ou sur un support informatique amovible. Le second traitait de

l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services Internet par le personnel de la fonction publique.

4.4 Les règles d'éthique et de déontologie

Le BAPE, depuis sa création, se préoccupe des règles d'éthique et de déontologie dans la gestion de ses activités. Dès 1992, les membres du Bureau ont adopté une série de règles d'éthique qui reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence devant guider leurs actions. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et le personnel a contribué à la crédibilité du BAPE et de ses commissions.

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est reproduit à l'annexe IV. Aucun manquement au Code n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2004-2005.

Par ailleurs, une personne désignée au sein du BAPE doit répondre des questions d'éthique. Cette désignation vise à maintenir une sensibilité au regard des aspects éthiques inhérents à la mission du BAPE, ainsi qu'à permettre à ses membres et à son personnel de recevoir des conseils adéquats en la matière. Cette personne est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique.

4.5 La politique linguistique

Le BAPE a adopté en novembre 2000 une politique linguistique conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.* Cette politique couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions. Elle a été mise à jour le 22 octobre 2004.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à la révision linguistique. Au cours du dernier exercice financier, 21 rapports, 3 publications et 3 communiqués ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et leur publication dans Internet.

Dans le but de soutenir la participation de la population visée par certains projets soumis à la consultation publique, le BAPE doit traduire certains communiqués et documents ainsi que les interventions au moment de certaines séances publiques. En 2004-2005, neuf communiqués, un avis public et quatre documents divers liés aux mandats ont été traduits en anglais pour satisfaire la demande des communautés préoccupées par certains projets.

Enfin, le BAPE participe à la mise en œuvre de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* et il en fait rapport annuellement à l'Office québécois de la langue française.

4.6 L'embauche et la représentativité

Au cours de l'année 2004-2005, le BAPE a embauché seize personnes, soit deux employés réguliers, six employés occasionnels, cinq stagiaires et trois étudiants. De ce nombre, aucune candidature appartenant à l'un des groupes cibles visés par les politiques gouvernementales d'accès à l'égalité n'a été soumise. Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 3,1 % du personnel permanent.

Au BAPE, la représentation des personnes handicapées s'établit à 3,1 % du personnel permanent, comparativement à l'objectif de représentativité de 2 %.

Le personnel féminin, quant à lui, regroupe 57 % du personnel permanent et 66,6 % du personnel occasionnel (voir le tableau 1).

4.7 Le programme d'identification visuelle

Le BAPE s'est conformé au décret du 20 juin 2001 portant sur le programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

4.8 Le développement durable

Un comité ayant pour mission de veiller à ce que les activités du BAPE se réalisent dans le respect des principes du développement durable a été mis en place. Ce comité a notamment un rôle de sensibilisation et d'information auprès du personnel du BAPE et soutiendra des pratiques respectueuses de l'environnement dans les activités courantes de l'organisme.

4.9 La politique concernant la santé des personnes au travail

Le BAPE a préparé un bilan triennal des moyens qu'il a pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique adoptée en octobre 2001 (voir l'annexe V).

CHAPITRE 5

Perspectives 2005-2006

Au cours du prochain exercice financier, le BAPE poursuivra la réalisation des mandats qui lui sont confiés et demeurera à l'affût de l'évolution du contexte dans lequel il est appelé à agir. En outre, il compte accentuer ses efforts pour donner un nouveau souffle à sa mission en élaborant un plan d'action afin d'amorcer la mise en œuvre de son plan stratégique 2005-2008, lequel énonce les deux enjeux majeurs qui sous-tendront ses actions, soit les services qui assurent la participation des citoyens et les services d'information aux citoyens.

Les services qui assurent la participation des citoyens doivent être améliorés sur la base des attentes des citoyens et du gouvernement. Dans le contexte d'augmentation croissante du nombre de mandats, seule une gestion efficace et efficiente des ressources permettra de maintenir la qualité des services, et ce, au meilleur coût. L'utilisation des technologies ainsi que de tout nouveau moyen d'informer, de consulter et d'enquêter continuera d'être explorée comme moyen complémentaire à l'intervention du BAPE sur le territoire.

Le fort intérêt des citoyens à l'égard de l'environnement et la mise en place d'une nouvelle gouvernance en matière de développement durable sont autant de signaux qui incitent le BAPE à se préparer pour la gestion du développement durable du Québec. Dans l'intérêt public, l'organisme aura par conséquent à travailler avec les autres instances gouvernementales pour mieux planifier les mandats dans la perspective de permettre aux citoyens de participer activement aux nombreuses consultations qui auront cours. Afin de poursuivre la mise en place d'une réelle culture du développement durable, le BAPE veut favoriser la formation du personnel et la définition d'une vision commune au sein de son équipe.

En ce qui a trait aux services d'information aux citoyens, le BAPE a peaufiné des façons de faire efficaces qui sont d'ailleurs reconnues au-delà des frontières du Québec. L'information du public et l'accès à l'information constituent des axes majeurs d'intervention que le BAPE entend développer notamment en utilisant les services électroniques et en renforçant ses activités pour mieux faire connaître aux populations régionales leur droit, comme citoyens, d'être informées et consultées sur les projets susceptibles de modifier leur environnement. Le BAPE mettra également l'accent sur les actions visant à mieux faire connaître son rôle auprès des publics du territoire et auprès d'organismes extérieurs voués à la consultation publique.

Durant la prochaine année, le BAPE poursuivra dans un nouvel élan sa mission avec la volonté de concrétiser sa vision d'un Québec où les citoyens de toutes les régions sont mieux renseignés sur les questions environnementales et sur les projets d'importance soumis à la consultation publique. L'action du

BAPE devra permettre à la population de savoir qu'elle a la possibilité d'être consultée par un organisme indépendant et impartial afin que ses préoccupations et ses opinions soient considérées dans la prise de décision du gouvernement.

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE

William J. Cosgrove, président[1]
André Harvey[2]
Claudette Journault, vice-présidente
Louise Boucher[3]
Nicole Boulet
Michel Germain
Sylvie Girard
François Lafond

B – Les membres à temps partiel nommés par décret[4]

Pierre André
Ani Armenian
Marie-José Auclair
André Beauchamp
Jocelyne Beaudet
Pierre Béland
Michel Bélanger
Mohamed Berraja
Bertrand Bouchard
Fadila Bouguettaya
Claire Boulé
Denis Bourque
Catherine Chauvin
Pierre Chevalier
Mance Cléroux
Christiane Courtois
Louis Dériger
Jules Dufour
Mario Dumais
Jean-Laval Gagné
Judy Gold
John Haemmerli
Pierre Lebeault
Michel Légère
Jacques Locat
Yves Marcil
Alfred Marquis
Lumengo Eugénie Mbatika
Michel Mercier
Thi-Ngoc-An Nguyen
Carmen Pelletier
Jacques Pelletier
Johanne Robertson
Mamadou Lamine Sane
Yvan Vigneault
Réjean Villeneuve
Jean-Philippe Waaub
Joseph Zayed

1. Le mandat de M. Cosgrove a débuté le 10 janvier 2005.
2. Le mandat de M. Harvey s'est terminé le 6 janvier 2005.
3. Le mandat de M[me] Boucher s'est terminé le 25 juillet 2004.
4. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2004-2005 apparaissent en caractères gras.

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques

- Projet d'installation de câbles optiques entre la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine par le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine, du 13 avril au 28 mai 2004.

- Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles par la Compagnie minière IOC, du 20 avril au 4 juin 2004.

- Projet de construction du boulevard Monseigneur-Fortier et de prolongement du boulevard Lionel-Groulx par la Ville de Sherbrooke, du 22 avril au 7 juin 2004.

- Programme de dragage d'entretien de l'embouchure de la rivière Richelieu à Sorel-Tracy par la Société des parcs industriels Sorel-Tracy, du 11 mai au 25 juin 2004.

- Projet de restauration environnementale des cellules 1 et 3 des baies du secteur 103 de la zone portuaire de Montréal par le Groupe de restauration : Administration portuaire de Montréal, Noranda Affinerie CCR, Pétrolière Impériale et Produits Shell Canada, du 18 mai au 2 juillet 2004.

- Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec, du 17 août au 1er octobre 2004.

- Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec, du 14 septembre au 29 octobre 2004.

- Projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle, par le ministère des Transports, du 21 septembre au 5 novembre 2004.

- Projets de protection des berges en Gaspésie le long de la route 132 dans les municipalités de Maria, Saint-Siméon et Bonaventure par le ministère des Transports, du 26 octobre au 10 décembre 2004.

- Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury par le ministère des Transports, du 27 octobre au 11 décembre 2004.

- Projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées du kilomètre 84 à 227 dans la réserve faunique des Laurentides et à Saguenay par le ministère des Transports, du 17 novembre 2004 au 6 janvier 2005.

- Projet de cogénération à la biomasse à l'usine Kruger Brompton par Kruger inc., du 24 novembre 2004 au 8 janvier 2005.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny, du 30 novembre 2004 au 14 janvier 2005.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc., du 1er décembre 2004 au 15 janvier 2005.

— Projet d'amélioration de la route 132 à Escuminac en Gaspésie par le ministère des Transports, du 7 décembre 2004 au 21 janvier 2005.

— Projet d'élargissement de la route 116 entre Victoriaville et Princeville par le ministère des Transports, du 25 janvier au 11 mars 2005.

— Projet de Gazoduc Les Cèdres par TransCanada Pipelines ltée, du 15 mars au 29 avril 2005.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville par Énergie éolienne Murdochville inc., du 22 mars au 6 mai 2005.

— Projet de parc éolien à Baie-des-Sables par Cartier énergie éolienne inc., du 30 mars au 14 mai 2005.

— Projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc., du 30 mars au 14 mai 2005.

B – Le mandat d'enquête

— Les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations, du 6 décembre 2004 au 31 mars 2005.

C – Les mandats d'enquête et de médiation

— Projet de réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages par le ministère des Transports, du 19 avril au 18 juin 2004.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or par la MRC de La Vallée-de-l'Or, du 17 mai au 17 juin 2004.

— Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc., du 1er au 21 juin 2004.

— Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive par le ministère des Transports, du 23 août au 21 octobre 2004.

— Projet d'amélioration de la sécurité de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha! par le ministère des Transports, du 7 septembre au 2 novembre 2004.

— Projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle, par le ministère des Transports, du 6 décembre 2004 au 3 février 2005.

D – Les mandats d'enquête et d'audience publique

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

— Projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155 par le ministère des Transports, du 19 avril au 19 août 2004.

— Projet de prolongement de l'axe du Vallon par le ministère des Transports et la Ville de Québec, du 26 avril au 26 août 2004.

— Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie par Hydroméga Services, Groupe Aecon et la MRC de Minganie, du 17 mai au 31 août 2004.

— Projet de raccordement au réseau de Gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro, du 17 mai au 17 septembre 2004.

— Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka par Pipelines Trans-Nord inc., du 30 août au 8 novembre 2004.

— Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec, du 20 septembre 2004 au 20 janvier 2005.

— Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec, du 8 novembre 2004 au 8 mars 2005.

— Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford, du 6 décembre 2004 au 15 mars 2005.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc. ; ce mandat a débuté le 21 février 2005 et le rapport sera déposé au ministre au plus tard le 21 juin 2005.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny ; ce mandat a débuté le 28 mars 2005 et le rapport sera déposé au ministre au plus tard le 28 juillet 2005.

En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

— Consultation du public sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, du 26 avril au 26 novembre 2004.

— Consultation du public sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin, du 30 juillet 2004 au 28 janvier 2005.

— Consultation du public sur les projets de réserves de biodiversité projetées du lac Gensart, du lac Pasteur et sur le projet de réserve aquatique projetée de la rivière Moisie situées dans la province naturelle des Laurentides centrales de même que sur le projet de réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand située dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord ; ce mandat a débuté le 30 mars 2005.

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE

189 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie*, avril 2004.

191 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Saguenay, arrondissement de Jonquière*, avril 2004.

192 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'installation du gazoduc Bécancour*, juillet 2004.

193 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*, août 2004.

194 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de contournement de la ville de La Tuque, route 155*, août 2004.

195 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de prolongement de l'axe du Vallon*, août 2004.

196 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages*, juin 2004.

197 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan*, novembre 2004.

198 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie*, août 2004.

199 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de raccordement au réseau de Gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est de l'île de Montréal*, septembre 2004.

200 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or*, juin 2004.

201 Rapport d'enquête. *Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc d'Oka*, juin 2004.

202 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin*, janvier 2004.

203 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive*, octobre 2004.

204 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet d'amélioration de la sécurité de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!*, novembre 2004.

205 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc national d'Oka*, novembre 2004.

206 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement hydroélectrique de la chute Allard et des rapides des Cœurs*, janvier 2005.

207 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2*, mars 2005.

208 Rapport d'enquête. *Les effets potentiels du projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium à Oka sur les eaux de surface et les eaux souterraines ainsi que sur leurs utilisations*, mars 2005.

209 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford*, mars 2005.

210 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie*, février 2005.

B – Les autres publications

Rapport annuel de gestion 2003-2004.

ANNEXE IV

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dispositions générales

Comportement

1. Le membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit son rôle dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité.

2. Le membre sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.

3. Le membre évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.

5. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.

6. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

7. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.

8. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

10. Le membre évite tout conflit d'intérêts.

11. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.

12. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

13. Lorsqu'il est approché par le président du Bureau pour faire partie d'une commission, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.

14. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre

personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de membre.

15. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

16. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

Devoir de réserve

18. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

19. Le membre est discret sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

21. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

22. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau, sous réserve de l'article 36.

23. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

24. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

25. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

27. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

29. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

30. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

31. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

32. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

33. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

34. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

35. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

36. Le président d'une commission, ou un commissaire qu'il délègue, peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.

Application aux membres à temps partiel

37. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels du Bureau, à l'exception des articles 12 et 21 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 22 et 23 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

Bilan des moyens pris pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise (octobre 2001 à octobre 2004)

Rubrique 1 – Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Contexte

Dans le contexte de la refonte du cadre de gestion des ressources humaines, de l'allègement des règles administratives et dans une préoccupation d'intégrer les aspects importants touchant la santé du personnel, une politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise a pris effet en octobre 2001. Par celle-ci, le gouvernement reconnaît l'importance de la contribution des personnes à la réalisation de sa mission et à la prestation de services de qualité aux citoyens et invite les ministères et organismes à définir des lignes de conduite pour favoriser la santé des personnes au travail dans une perspective préventive.

Le BAPE a établi en 2004 un cadre de gestion visant la santé des personnes au travail.

Objectifs visés

Ce cadre de gestion a pour objectifs :

— d'assurer un milieu de vie de qualité à l'ensemble des personnes qui travaillent au BAPE ;

— de prendre les mesures nécessaires au maintien et à la préservation de ce milieu ;

— de favoriser la santé et la sécurité au travail ;

— de respecter l'intégrité physique et psychologique du personnel.

Moyens

La santé des personnes au travail concerne tous les acteurs de l'organisation, à commencer par chacun des employés en tant qu'individu responsable de sa propre santé. L'organisation met en place des moyens et des activités par l'adoption et la promotion de politiques et procédures internes favorisant un milieu de travail sain.

Le cadre de gestion diffusé auprès du personnel est également disponible dans le réseau informatique du BAPE.

Résultats et autres commentaires

L'élaboration d'un tel cadre a permis au BAPE de confirmer l'importance qu'il accorde au bien-être de son personnel et d'adopter une approche intégrée en ce domaine. À cet effet, ce cadre de gestion a permis de recenser et de regrouper dans un même document l'ensemble des travaux et des activités concernant la santé des personnes au travail au sein de l'organisation.

Rubrique 2 – Organisation du travail, conditions d'exécution, environnement favorisant la santé physique et psychologique des personnes

Contexte

Le BAPE doit compter sur la présence et la contribution d'un personnel en santé pour offrir des services de qualité et remplir adéquatement sa mission. L'organisation se veut donc un milieu de travail sain, sécuritaire et favorisant les bonnes habitudes de vie au travail.

Objectif visé

Veiller à ce que l'organisation du travail, ses conditions d'exécution et l'environnement dans lequel il s'effectue favorisent la santé tant physique que psychologique des personnes.

Moyens

Des groupes de travail tels le comité sur les mesures d'urgence et les équipes de secouristes se mobilisent selon leurs spécialités respectives pour éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du personnel du BAPE.

Des mesures préventives sont intégrées dans les pratiques courantes telles que :

— des trousses de premiers soins mises à la disposition du personnel et des commissions ;

— des cours de secourisme offerts à l'ensemble du personnel, tant permanent qu'occasionnel ;

— l'évaluation ergonomique des postes de travail du personnel et la distribution continuelle d'information sur la santé et la sécurité ;

— divers aménagements du temps de travail permettant de concilier les obligations personnelles et professionnelles.

De plus, diverses activités sont organisées annuellement ou périodiquement, comme :

— la vaccination antigrippale offerte à l'ensemble du personnel sur les lieux du travail, avec un partage des coûts ;

— les massages sur chaise offerts en milieu de travail ;

— les activités de reconnaissance et l'organisation de conférences sur divers sujets concernant la santé et le bien-être des personnes.

Résultats et autres commentaires

Des indices comme le très faible taux d'accident au travail et le très faible taux d'absence maladie longue durée pour des motifs pouvant être liés au travail nous laissent croire que les objectifs visés ont été atteints.

La forte participation aux activités organisées est également un indicateur de l'atteinte des objectifs visés.

Rubrique 3 – Milieu de travail exempt de harcèlement et de violence

Contexte

L'entrée en vigueur en juin 2004 des dispositions concernant le harcèlement psychologique dans la *Loi sur les normes du travail* nous oblige à prendre les moyens raisonnables en vue de favoriser un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence et à fournir le soutien nécessaire aux personnes concernées.

Le BAPE a défini en juin 2004 une procédure visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail.

Objectifs visés

Favoriser le bien-être des personnes au travail grâce à un milieu de travail exempt de harcèlement et de violence, à un milieu de travail qui offre un soutien aux personnes qui croient subir du harcèlement ou de la violence et qui permet de porter plainte, s'il y a lieu.

Favoriser le règlement à l'amiable. Sensibiliser le personnel à la notion de harcèlement.

Moyens

Dans un premier temps, pour s'assurer du succès de l'intégration de la procédure, le BAPE a élaboré sa procédure en collaboration avec les syndicats représentés dans l'organisation.

Dans un deuxième temps, la procédure approuvée a été transmise à tout le personnel et elle est disponible sur le réseau informatique du BAPE. De plus, une activité de sensibilisation a été organisée à l'intention de l'ensemble du personnel (sous forme d'une présentation théâtrale). Par ailleurs, neuf mois après l'approbation de la procédure, un dépliant rappelant les grandes lignes de celle-ci a été produit et diffusé auprès de l'ensemble du personnel.

Finalement, le plan d'action prévoit une formation pour les gestionnaires et les membres du BAPE.

Résultats et autres commentaires

Depuis l'entrée en vigueur de la procédure en juin dernier, aucun événement n'a été déclaré. Le taux de participation à l'activité de sensibilisation a démontré un intérêt pour le sujet.

Rubrique 4 – Programme d'aide aux employés, autres services d'aide comme moyens de soutien offerts au personnel des ministères et des organismes

Contexte

Le programme d'aide est en place depuis le 1er avril 1998. Il offre un service de soutien aux employés afin de les aider à prévenir, circonscrire et résoudre des problèmes personnels modifiant ou susceptibles de modifier leur rendement ou leur comportement au travail.

Objectifs visés

Compter sur la présence et la contribution d'un personnel en santé pour offrir des services de qualité et remplir adéquatement sa mission.

Susciter une prise de conscience de l'incidence des problèmes personnels sur la vie professionnelle.

Favoriser l'accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées.

Moyen

Mise à jour du Programme d'aide aux employés (PAE) de 1998, notamment en actualisant les modalités financières et l'accès aux services de ce programme.

Diffusion du Programme mis à jour et d'un dépliant pour en faire la promotion.

Résultats et autres commentaires

La contribution du Programme d'aide aux employés est pleinement reconnue par ses utilisateurs. Son taux d'utilisation est de 10 %.

ANNEXE VI

Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE

— *La participation du public à l'évaluation environnementale, un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Montréal, 6 avril 2004, Université du Québec à Montréal, présentation dans le cadre d'un cours de maîtrise en gestion urbaine, Jacques Tremblay, directeur du Service de l'expertise environnementale et des communications.

— *La consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Vancouver, 24 au 30 avril 2004, 24e rencontre annuelle de l'International Association for Impact Assessment (IAIA), Louise Boucher, membre du BAPE.

— *Management et développement durable*, Québec, 18 mai 2004, École nationale d'administration publique du Québec (ENAP), André Harvey, président du BAPE.

— *L'approche de démocratie participative du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Montréal, 26 mai 2004, Université du Québec à Montréal, présentation à un groupe d'étudiants inscrits à la Faculté de droit, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.

— *Ma perception du rôle des chargés de projet de la Direction des évaluations environnementales dans le cadre des audiences publiques*, Québec, 14 juin 2004, ministère de l'Environnement, Louise Boucher, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, France, 14 juin 2004, Conseil régional de Lille, présentation dans le cadre d'un projet de collaboration et d'échange d'expertise, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Belgique, 14 juin 2004, présentation à des chercheurs de la Fondation universitaire luxembourgeoise, Arlon, Guy R. Fortin, analyste.

— *La participation du public à la gestion de l'eau au Québec*, Belgique, 17 juin 2004, Université de Liège, séminaire sur la consultation du public pour la gestion de l'eau, Guy R. Fortin, analyste.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Belgique, 18 juin 2004, Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissibles enrichies, Bruxelles, présentation à des fonctionnaires, Guy R. Fortin, analyste.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, France, 23 juin 2004, participation aux débats sur la Commission nationale du débat public, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la participation du pulic lors des audiences publiques*, Québec, 18 août 2004, présentation à une délégation du Burkina Faso, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnementale et des communications.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Québec, 15 septembre 2004, Université Laval, présentation dans le cadre d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Chicoutimi, 22 septembre 2004, Université du Québec à Chicoutimi, présentation dans le cadre d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, chef du Service de l'expertise environnementale.

— *La consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Québec, 19 octobre 2004, Université Laval, présentation à une délégation suisse en agriculture et environnement, Louise Boucher, membre du BAPE.

— *Le processus de participation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Montréal, 2 novembre 2004, Université du Québec à Montréal, présentation aux étudiants inscrits au cours *Patrimoine naturel et développement local*, Jacques Tremblay, directeur de l'expertise environnemental et des communications.

— *Le principe de précaution ou la gestion du risque*, Montréal, 17 novembre 2004, panéliste au Forum, 13e Congrès annuel de l'AQEI, Louise Boucher, membre du BAPE.

— *Le rapport du BAPE sur le développement durable de la production porcine au Québec*, Québec, 29 novembre 2004, Université Laval, présentation dans le cadre du cours de gestion environnementale du milieu rural de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, Julie Milot, analyste.

— *Le BAPE, une référence en matière de participation publique*, Québec, 22 février 2005, Forum sur la gouvernance, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Les femmes investissent les postes décisionnels en environnement*, Québec, 22 février 2005, panéliste à un café-rencontre Femmes et environnement, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Québec, 14 mars 2005, Université Laval, présentation dans le cadre du cours portant sur la communication du risque, programme de maîtrise en communication publique, Line Lévesque, chef du Service des communications.

Achevé d'imprimer en juin 2005

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec